



Conseil économique et social

Distr. générale
25 juin 2007
Français
Original : anglais

Neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 21-30 août 2007

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Normalisation nationale

Répétition du nom de certains établissements humains en Jordanie

Document présenté par la Jordanie**

Résumé***

La Jordanie est divisée en 12 gouvernorats, divisés en 48 districts et 38 sous-districts.

Par établissement humain habité, on entend toute zone habitée en permanence, quelle qu'en soit la taille et indépendamment du mode de vie des habitants.

Par nom répété, on entend un toponyme dont on relève plusieurs occurrences dans une même unité géographique (division administrative, État, continent, monde, etc.).

Dans le présent document, on entend par nom répété un nom qui apparaît plus d'une fois dans la toponymie des établissements humains habités en Jordanie (la répétition peut être celle du nom tout entier, d'une syllabe ou d'un nom composé). Les noms composés commençant par « Um », « Abu », « Ain », « Bayt », « Dair » et « Kherbet » n'ont pas été abordés.

Les noms répétés peuvent être répartis selon les catégories ci-après :

- a) Syllabe(s) du nom : une syllabe, deux syllabes ou plus;
- b) Nature de la répétition : répétition partielle, répétition complète;
- c) Zone géographique ou division administrative : continent, État, district, sous-district, etc.

* E/CONF.98/1.

** Établi par Ibrahim Al Jaber Obaid (Jordanie).

*** Le texte intégral du présent document est publié en arabe uniquement, sous la cote E/CONF.98/9/Add.1.



Selon les divisions administratives officielles agréées, 62 des 165 noms d'établissements humains habités étaient répétés.
